

3.2	Amélioration continue :	Description des normes et procédures d'agrément	Cote	Descripteurs des catégories d'évaluation
	Processus d'amélioration	Il doit y avoir en place des processus démontrant que les résultats d'un programme sont évalués par rapport aux qualités requises des diplômés et que les résultats sont validés, analysés et utilisés pour perfectionner le programme.	A M I	Le processus (comités, cycle annuel, autorité, production de rapports) est en place ET adéquatement documenté Le processus d'amélioration continue comporte certains éléments inadéquats ET/OU la documentation du processus est limitée Aucun processus d'amélioration continue n'est en place ET/OU le processus n'est pas adéquatement documenté
	Engagement des parties prenantes	Il doit y avoir un engagement démontré de la part de parties prenantes internes et externes à l'égard du processus d'amélioration continue du programme.	A M I	Sélection étendue de parties prenantes (p. ex. : internes : étudiants, enseignants du programme, enseignants de la faculté de génie; externes : anciens étudiants, professionnels du génie, autres professionnels, employeurs, sociétés savantes, etc.) Sélection restreinte de parties prenantes (certaines à l'interne, et une certaine représentation) ET/OU les rôles des parties prenantes dans le processus d'amélioration sont inadéquatement démontrés Sélection insuffisante de parties prenantes (p. ex. : limitée aux enseignants du programme) ET/OU les parties prenantes ne sont pas spécifiées
	Mesures d'amélioration	Il doit être démontré que le processus d'amélioration continue a mené à la prise en compte de mesures précises correspondant à des améliorations identifiables du programme et/ou de son processus d'évaluation. Notez que si les éléments de preuve indiquent qu'il n'y a pas de changement requis, ce n'est pas nécessaire de modifier. <i>Cette norme ne s'applique pas aux nouveaux programmes.</i>	A M I	Au moins une mesure de changement du programme ou des processus est mise en œuvre (si le changement est nécessaire) ET les échéanciers et la responsabilité des changements sont documentés La mise en œuvre de mesures de changement du programme ou des processus est en cours ET/OU les échéanciers et la responsabilité des changements ne sont pas encore définis ET/OU la raison de la décision de ne pas agir n'est pas indiquée. Aucune mesure de changement du programme ou des processus n'a été mise en œuvre (Même si la preuve suggérée est nécessaire) ET/OU les échéanciers et la responsabilité n'ont pas été définis ET/OU aucune justification des décisions n'a été établie.